



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

AVIS DE PRÉSENTATION : 13 MAI 2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 JUILLET 2019
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : 12 AOÛT 2019
RÉSOLUTION : 342-08-19
AVIS DE PROMULGATION : 14 AOÛT 2019

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 12 août 2019 à 20 heures, au Centre des Roches, à laquelle étaient présents :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Marcel Réhel
Patrick Bouillé

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Messieurs les Conseillers Daniel Marcotte et Éric Sauvageau sont absents.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

RÈGLEMENT N°244-19

**Identification dans le patrimoine immatériel de
la pratique musicale au Couvent de
Deschambault**

ATTENDU la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE l'École de Musique Denys-Arcand a soumis la demande à la municipalité d'identifier la pratique musicale au Couvent de Deschambault à titre de patrimoine immatériel de la municipalité de Deschambault-Grondines;

ATTENDU les recommandations positives du Comité consultatif d'urbanisme datées du 25 juin 2019 et 29 juillet 2019;

ATTENDU QUE la pratique de la musique associée au Couvent de Deschambault est véritablement inscrite dans le temps et reconnue par les concitoyens comme faisant partie de son patrimoine, et constitue un élément significatif pour Deschambault-Grondines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure, soit la séance tenue le 13 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 8 juillet 2019, et que des copies ont été mises à la disposition du public avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE Denise Matte explique le but de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement N°244-19 est adopté et qu'il y est ordonné et statué ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement N°244-19 sur l'identification dans le patrimoine immatériel de la pratique musicale au Couvent de Deschambault.* »

Par le présent règlement, la municipalité de Deschambault-Grondines identifie officiellement la pratique musicale au Couvent de Deschambault à titre de patrimoine immatériel, conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur le Patrimoine culturel.

Description et motifs : La pratique de la musique associée au Couvent de Deschambault est véritablement inscrite dans le temps et reconnue par les concitoyens comme faisant partie de son patrimoine.

« La musique a toujours occupé une place de choix dans la vie culturelle à Deschambault. La présence des religieuses qui enseignent le piano et le chant au couvent depuis sa fondation en est sans doute l'élément déclencheur. » (Roby et Roy, 2013 : 171)

Le Couvent de Deschambault

Le Couvent de Deschambault, monument cité en 2007, fait partie du riche ensemble architectural du cap Lauzon tel que classé en 2017. C'est le curé Narcisse Bellenger qui, dès 1857, entreprit les démarches pour que le village soit doté d'un couvent dont la mission principale serait d'assurer l'éducation des filles. Les plans furent réalisés par l'abbé Thomas-Benjamin Pelletier et des corvées se succédèrent pendant près de trois ans avant que le bâtiment soit complété et confié aux Sœurs de la Charité de Québec. Ces dernières s'y installèrent et accueillirent leurs premières élèves en 1861. Une rallonge fut construite à l'arrière de l'édifice en 1872 et un étage fut ajouté en 1884, afin d'héberger un plus grand nombre de pensionnaires. Au terme de ces travaux, l'architecte Zéphirin Perreault aura donné à l'édifice sa structure définitive, dont le toit mansardé qui le caractérise.

Pendant plus d'un siècle, les religieuses accueillirent annuellement une centaine d'élèves : « [les filles] à la fois comme externes et pensionnaires, aux niveaux primaire ou secondaire. Quant aux garçons, ils ne seront admis qu'au primaire et comme externes, sauf entre les années 1945 et 1963 pendant lesquelles ils peuvent loger au couvent » (Roy et Ward, 1998 : 41). Cependant, les grands bouleversements qui marquèrent le système d'éducation au Québec au début des années 1960 obligèrent les Sœurs de la Charité de Québec à renoncer à leur mission d'enseignement : les pensionnaires quittèrent l'établissement en 1968 et les dernières religieuses en 1994.

Après ententes avec les Sœurs de la Charité de Québec et l'archevêché, la municipalité fit l'acquisition du couvent pour la somme de un dollar, à condition de s'employer « dans la mesure du possible, à garder la vocation culturelle et sociale du couvent. » (Roby et Roy, 2013 : 197). Depuis, la municipalité a toujours respecté son engagement, hébergeant la bibliothèque, la fabrique, l'école de musique et autres organismes culturels ou communautaires.

Le village, le couvent et la musique

« Depuis sa fondation, le 'Couvent' a été un des facteurs prédominants de l'évolution culturelle et sociale de Deschambault »

(Jacques Paquin, P.M.É, Centenaire du Couvent, 1961 : 10)

Le lien qui unit Deschambault, le couvent et la musique est incontestable. Même si, avant la fondation du couvent, la musique religieuse a accompagné les cérémonies ponctuant la vie des fidèles et que la musique traditionnelle a animé les veillées, l'établissement de cette maison d'enseignement a instauré une véritable culture musicale au village. Les Sœurs de la Charité de Québec croyaient en effet que l'éducation devait dépasser les matières scolaires de base; à Deschambault plus spécifiquement, pendant plus d'un siècle, elles ont fait de l'enseignement du piano, du chant, du théâtre et autres pratiques artistiques, une priorité (Roy et Ward, 1998 : 40).

Dans un document marquant le centenaire du couvent, on sent en filigrane l'omniprésence de la musique à travers les souvenirs d'anciens élèves : les répétitions et les heures de pratique à la salle de musique, les chorales qui participent à l'accueil des dignitaires ou aux cérémonies religieuses à la chapelle, les festivités entourant la fête de Sainte-Cécile, patronne des musiciens et musiciennes... À un point tel, d'ailleurs, que dès 1873, le curé Bellenger de Deschambault le déplora :

« Il est arrivé par malheur, que les couvents seuls ont inauguré dans nos campagnes un programme d'instruction ridicule, dangereux, destructif et ennemi de la simplicité qui y règne, contraire aux intérêts des parents et des enfants [...] Pour faire de l'argent, faire prospérer la maison, elles [les religieuses] incitent les enfants à apprendre l'anglais, la musique, le dessin [...] » (Lettre de N. Bellenger à Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, 1^{er} mai 1873, cité par Roby et Roy : 104)

Quelques semaines plus tard, dans un document déposé au V^e concile provincial, les évêques critiquent :

« les parents aveugles qui exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles [...] Vous ne devez pas être surpris, Nos Très Chers Frères, si nous prenons plus tard des mesures pour obvier à ce grand mal, en protégeant nos couvents de campagne contre des exigences importunes et dangereuses. » (cité par Roby et Roy :103-104)

La recommandation adressée aux religieuses était claire : l'enseignement « dans les campagnes » ne devait pas être contaminé par des pratiques artistiques par définition malsaines. Mais le seul fait de les déplorer montre à quel point ces enseignements étaient importants. D'ailleurs, une ancienne élève du couvent rapporte que : « En ces temps-là [à la fin du XIX^e siècle], une maîtresse bien-aimée distribuait l'enseignement du piano et du chant avec toute son âme d'artiste et sa patiente abnégation à toute une Kyrielle de petites tapoteuses... » (Centenaire du couvent : 47).

Force est d'admettre, à l'instar de Roby et Roy (2013 : 96) qu'« heureusement, les sœurs y enseigneront toujours la musique, et ce, à l'encontre des vœux du curé », parce que, parmi les « petites tapoteuses », se trouvèrent de grandes musiciennes dont l'influence et le rayonnement se font sentir encore aujourd'hui.

Dès qu'on fait l'exercice de demander à des deschambaultiens de longue date leurs souvenirs rattachés à la musique, les anecdotes foisonnent. Or, si Deschambault aime la musique, sous toutes ses formes et adaptée à diverses circonstances, c'est en grande partie parce que d'ancien-ne-s élèves du couvent y ont consacré une part importante de leur temps ou de leurs loisirs; les chorales, les soirées musicales locales, la prestation de chanteurs et musiciens invités qui se sont produits autant à l'église qu'au couvent ou dans d'autres lieux publics ou privés donnèrent à Deschambault une couleur particulière, une effervescence culturelle inégalée dans la région.

On ne peut passer sous silence le fait que tout au long du XX^e siècle, Blandine Naud (Paré), initiée à la musique au couvent, a été incontestablement la figure emblématique de l'inscription de la musique dans le cœur patrimonial du village. Ce n'est donc pas par hasard si ses descendants (biologiques et spirituels) ont contribué à la création d'une école de musique pour redonner vie à l'établissement.

L'ÉMDA : Vingt-cinq ans d'enseignement et de diffusion de la musique

La municipalité de Deschambault a acquis le couvent en 1994 après s'être engagée à en respecter la mission communautaire et culturelle. Plusieurs anciennes de l'institution, sensibles au fait que le couvent avait vu défiler des générations de musiciennes et de musiciens, se sont mises au défi de trouver une solution pour que l'enseignement de la musique s'y prolonge.

C'est ainsi qu'avec l'aide de Jacques Bouillé, maire de l'époque, Danyelle Bourgault et Élise Paré jetèrent les bases d'une école de musique en 1994. L'enseignement et la diffusion de la musique étaient la base de sa mission, mais elle devait avoir, de surcroît, une visée régionale et être ouverte à tous les styles de musique (Élise Paré, citée dans Infoportneuf, 2014). Marie-Paule Hivon et Danielle Thibault se joignirent à elles pour former le premier conseil d'administration de l'École régionale de musique du vieux couvent de Deschambault. Jacinthe Montambault en devint la directrice et, dès le mois de septembre de la même année, des cours de musique furent offerts à une soixantaine d'élèves. Manon Chénard-Marcotte succéda à Jacinthe Montambault en 1998 et Nathalie Doré prit le relais en juillet 2008. Depuis janvier 2015, Gabriel F. Ouellette dirige l'école et Caroline Côté en est la directrice adjointe.

Au fil des ans, l'école de musique sut remplir sa mission avec enthousiasme et acquérir sa notoriété grâce au professionnalisme et à la compétence de tous ses artisans. Si bien que le cinéaste Denys Arcand accepta de s'associer à l'établissement de son village natal en permettant à l'école de porter son nom. Lors de la cérémonie officialisant le changement de nom en juin 2006, il relatera :

« Je suis venu à l'école ici, j'ai commencé à 5 ans. Les premières fois où j'ai entendu [...] beaucoup de musique, c'était ici. Parce que quand on entrait ou quand on sortait et que c'était la fin des cours, [on entendait les petites filles] faire leurs gammes et ça nous habitait. [...] Et il y avait ici régulièrement des concerts. Un des moments importants de ces concerts, c'était quand Élise [Paré] jouait la Polonaise [...]. »

(Vidéo de la cérémonie du changement de nom, 6 juin 2006)

C'est aussi à cette occasion que le maire de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand, rendra hommage à tous ceux qui ont contribué à donner à la musique la place qu'elle occupe encore aujourd'hui au village :

« Nous sommes redevables à ceux qui ont institué cette tradition musicale, je pense ici aux Sœurs de la Charité de Québec qui ont initié dans ce vieux couvent, lieu culturel extraordinaire, des centaines d'enfants à la musique, mais aussi à certaines personnes et à certaines familles qui ont apporté une énergie peu commune à la promotion de la musique. »

Depuis vingt-cinq ans, l'école ne cesse de faire sa marque et d'élargir son champ d'action et de compétence. Elle offre une diversité de cours qui correspondent aux besoins et aux goûts des élèves, quels que soient leur âge et leurs aspirations. Le nombre élevé d'inscriptions chaque session (près de 400 l'automne et l'hiver) n'est qu'un indicateur de la qualité exceptionnelle de l'ÉMDA; à celui-ci s'ajoutent notamment : la qualification de tous professeurs comme musiciens et comme pédagogues; le déplacement de certains d'entre eux dans plusieurs écoles primaires de la région; l'importance des adultes dans les cohortes étudiantes; le regroupement des élèves en chorales ou en bands; les classes de maître; l'inscription d'élèves à des concours; l'apprentissage de l'art de la scène, de la performance à la sonorisation...

La mission de diffusion de la musique s'observe entre autres par : l'implication des professeurs (et de plusieurs de leurs élèves) dans la vie musicale de la région, y compris lors des fêtes de la Saint-Jean et du marché public; la présentation des concerts d'élèves; les performances de professionnels issus des traditions musicales les plus diversifiées – d'un trio de musique indienne à des jams traditionnels en passant par la musique brésilienne ou la chanson québécoise. À ce propos, beaucoup d'efforts ont été déployés pour que l'école se dote petit à petit d'une salle de spectacle multifonctionnelle enviable : dans ce qui a été pendant plus de cent ans « la grande salle du couvent », le théâtre Élise-Paré est désormais muni d'un système de sonorisation et d'éclairage performant, et a été aménagé pour que les spectateurs y soient confortables.

Par ailleurs, l'offre de services s'est diversifiée au cours des dernières années, avec par exemple : la Réserve phonique de Portneuf, des archives sonores collectées par Gabriel F. Ouellette – ces documents qui rassemblent des trésors de musiques traditionnelles et populaires sont en partie numérisés et accessibles sur le site de l'ÉMDA; des collaborations avec Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines, où s'allient la musique et l'art contemporain; un studio d'enregistrement qui accueille autant des professionnels qui préparent leurs démos que des élèves qui y font leurs classes.

Finalement, sur le plan communautaire, le lien entre Deschambault, la musique et le couvent ne s'est jamais démenti au cours des décennies. Les corvées se succèdent depuis le début du XX^e siècle pour que des citoyens veillent au maintien du bâtiment; des activités-bénéfices ou récréatives sont organisées dans la « grande salle » pour venir appuyer diverses causes sociales ou pour divertir le public; on y célèbre des anniversaires ou des événements marquants et on y reçoit des invités. Bien sûr, les élèves n'associent plus « la chapelle » à un lieu de prière ni « le dortoir » au pensionnat. Mais, comme à l'époque rappelée par monsieur Denys Arcand, dès qu'on ouvre la porte, on entend de la musique – et parfois même, sans devoir l'ouvrir d'ailleurs.

En somme, la musique et le Couvent de Deschambault sont indissociables, tant dans la mémoire des anciens que dans la réalité des jeunes résidents. En ce sens, ce couple peut et doit être considéré comme faisant partie du patrimoine immatériel du village. Or, comme toutes les institutions à mission culturelle et communautaire, le couvent est un géant aux pieds d'argile. Bien sûr, la municipalité s'est employée depuis 1994 à respecter son engagement; en ce qui a trait à la musique, le défi a été relevé avec conviction. Mais pour que le passé musical du couvent s'ancre davantage dans une vision dynamique de l'avenir, nous soutenons qu'une reconnaissance supplémentaire devrait lui être accordée.

« [L'école] conscientise et contamine le milieu pour rappeler l'importance de la musique dans la vie de la municipalité et celle de la région. » (Élise Paré, Infoportneuf, 2014)

« [...] la musique a toujours fait partie de la vie de Deschambault. [...] Le chœur à l'église, les concerts et les gens qui chantent et qui jouent de la musique... tout cela a toujours fait partie de moi. C'est pour ça qu'il y a toujours de la musique dans mes films, que mes films finissent toujours [avec] quelqu'un qui joue du piano ou quelqu'un qui chante [...]

Pour les jeunes musiciens qui vont maintenant être ici, dites-vous que si quelqu'un qui a commencé ici avec une canne et un chapeau haut-de-forme en carton et a gagné un Oscar... dites-vous que tout est possible. »

(Denys Arcand, Vidéo de la cérémonie de changement de nom, 2006)

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 12^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2019.

Gaston Arcand,
Maire

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière